



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2026-021

**INTERDICTION DE CIRCULATION TEMPORAIRE
9 RUE CHARLES TOMASINI**

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté N° 2026-012 en date du 08 avril 2026, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;
Vu la demande de M Jeremy Pieretti, afin d'effectuer des travaux sur sa propriété privée sis : 9 Rue Charles Tomasini - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, **la circulation sera interrompue temporairement au droit de la propriété, le Samedi 23 mai 2026 entre 8h00 et 10h00** :

- 9 Rue Charles TOMASINI, du croisement avec la rue Martin Joseph SORBA au croisement avec la rue Jean-Donat LEANDRI.

Compte tenu de cette interdiction de circulation temporaire, les véhicules devront emprunter la rue SORBA en montant de l'église, et la rue LEANDRI en descendant côté gendarmerie.

Pour accéder au quartier Pruno Cervone depuis le centre-ville, les usagers devront emprunter la RD 319A (cimetière).

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 22 mai 2026
Le premier adjoint


Jean-Baptiste OLLANDINI